



FLPA

Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique

Affiliée à la Fédération Internationale de L'Art Photographique

Règlement du
46^e Salon National 2020
d'images numériques projetées
de la Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique
(no. patronage FLPA 190/20/03)

organisé en collaboration avec le
Photo-Club Gemeng Suessem

1. La participation au Salon National est gratuite.
2. Le Salon National est réservé aux seuls porteurs d'une licence FLPA. Ils ne peuvent concourir que pour le club au nom duquel la licence a été délivrée.
Les catégories I et II juniors ne sont pas soumises à l'obligation d'être porteur d'une licence FLPA.
3. Les juniors indiquent leur date de naissance et la catégorie correspondant à leur âge ; la date de clôture fait date de limite d'âge.
Catégorie I : jusqu'à 16 ans accomplis ;
Catégorie II : jusqu'à 21 ans accomplis.
4. Le concours est divisé en deux volets :
 - sujet imposé (maximum 4 images par auteur) : "**Le portrait**" ;
 - sujet libre (maximum 4 images par auteur).

Définition du sujet imposé :

L'élément prédominant de l'image doit être soit une personne (homme, femme, enfant) soit une bête.

Le portrait peut être la représentation entière ou partielle d'un être humain respectivement d'un animal (debout, assis ou couché) et particulièrement de son visage.

Les prises de vues peuvent être réalisées tant à l'intérieur (par exemple en studio) qu'à l'extérieur.

Des photos montrant une plante ne seront pas admises.

Des photos montrant des situations qui vont à l'encontre de l'éthique respectivement de la dignité humaine ne sont pas admises.

Par le fait de participer au concours, l'auteur confirme avoir l'accord des éventuelles personnes représentées sur les photos. La Fédération ne pourra en aucun cas être responsabilisée pour le non-respect du droit à l'image ou des problèmes liés au RGPD.

5. Format des images :
 - Dimensions maximales : Horizontal 1920 et Vertical 1080 pixels ;
 - Fichier JPG qualité maximale (taille maximale du fichier : 2 MB) ;
 - Profile sRGB.
6. Le seul moyen de participation se fait en ligne sur la plate-forme "MYND"; lien sur le site du Photo-Club Gemeng Suessem www.pcgs.lu ou celui de la Fédération www.flpa.lu.
7. Sur la plate-forme sont renseignés en plus le nom et prénom de l'auteur, la date de naissance, l'éventuel numéro de licence, ainsi que le nom du club.
8. La dénomination des fichiers téléchargés sur la plate-forme de participation correspond au titre de l'œuvre.

Attention les erreurs les plus fréquentes qui bloquent le transfert des fichiers sont :

- ✓ **le fichier n'est pas en format jpg**
- ✓ **la taille maximale ou la plus grande dimension ne sont pas respectées**
- ✓ **le nom du fichier dépasse les 32 caractères.**

> Aucune remise par CD ou Email n'est acceptée. <

9. Les participants s'engagent à ne présenter que des œuvres réalisées par eux-mêmes et qui n'ont pas encore été acceptées à un Salon National antérieur (vaut également pour des œuvres similaires), la présentation d'une œuvre étant strictement limitée à un seul support (Une œuvre acceptée sur papier lors d'un autre Salon National ne peut plus être présentée sous forme d'un fichier numérique).
10. Les œuvres sont jugées séparément par catégorie et par sujet.
11. Pour récompenser les auteurs des meilleures œuvres, la FLPA décernera les titres suivants :

	Sujet libre	Sujet imposé
Seniors	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 5 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 5 mentions honorifiques

Pour les catégories Juniors Cat. I et Juniors Cat. II la FLPA pourra décerner les titres suivants :

	Sujet libre	Sujet imposé
Juniors Cat. I	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques
Juniors Cat. II	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques

Si dans une catégorie junior le nombre de participants n'atteint pas cinq, aucune mention honorifique n'est attribuée dans cette catégorie

12. Calendrier :

Date de début de téléchargement des œuvres :	24/07/2020
Date de clôture pour la réception des œuvres :	06/09/2020
Réunion du jury :	11/09/2020
Notification individuelle à tous les participants :	13/09/2020
Vernissage avec projection et remise des prix :	09/10/2020
Deuxième projection :	13/10/2020
Envoi des catalogues et distinctions :	15/10/2020

13. Les décisions du jury sont sans appel et la participation au Salon National implique l'acceptation du présent règlement.

"Coupe du Patrimoine Luxembourgeois"

Initiative : Dans le but de motiver davantage la participation des clubs-membres au Salon National de la FLPA et d'encourager les photographes porteurs d'une licence FLPA à mettre en images des sujets non seulement à l'étranger mais également sur le territoire du Luxembourg, le CA de la FLPA a décidé de créer la "Coupe du Patrimoine Luxembourgeois", donnant ainsi une suite au "Challenge Marcel Schroeder".

Objectifs : La "Coupe du Patrimoine Luxembourgeois" est destinée à récompenser, lors des divers Salons Nationaux, les meilleures œuvres ayant comme sujet le patrimoine luxembourgeois. Les œuvres primées formeront la "Collection Coupe du Patrimoine Luxembourgeois" et deviendront propriété de la FLPA.

Déroulement : La "Coupe du Patrimoine Luxembourgeois" se déroule annuellement dans le cadre du Salon National de la FLPA. Les auteurs marquent sur le formulaire de participation au maximum 4 œuvres qui sont à considérer par l'organisateur pour la Coupe en question. La non-observation de cette limite entraîne la disqualification de la "Coupe du Patrimoine Luxembourgeois". Les œuvres peuvent être sélectionnées dans une ou dans les deux catégories et doivent représenter des prises de vues typiquement luxembourgeoises de lieux, de manifestations ou d'objets parfaitement identifiables et pouvant être qualifiés comme faisant partie du patrimoine luxembourgeois.

L'auteur certifie sur le formulaire de participation que les œuvres destinées pour la Coupe ont été prises sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et reproduisent des sujets du patrimoine luxembourgeois.

Prix : 3 prix sont décernés aux œuvres ayant obtenu le nombre le plus élevé de points parmi les œuvres acceptées.

1er prix : "Coupe du Patrimoine Luxembourgeois"
2e et 3e prix : Diplômes.

Règlement : Le règlement est celui du Salon National.

En cas d'ex-aequo, le Jury National de la FLPA décidera. Les cas non prévus sont de la seule compétence du CA de la FLPA.